



Le Jura Libre n° 2836 du jeudi 24 janvier 2013

Editorial

Laurent Girardin

Route verglacée

A quelques jours de la décision du Grand Conseil bernois, appelé à se prononcer lundi prochain sur l'avenir institutionnel du Jura-Sud, les états-majors des partis politiques et le dernier quarteron de Force bernocratique doivent sans aucun doute être saisis d'une certaine agitation.

Pour mémoire, rappelons que le gouvernement bernois propose à son législatif de ratifier une modification de la loi sur le statut particulier de sa partie francophone, dans le sens strict des négociations parachevées le 20 février 2012 avec son homologue de la République et Canton du Jura.

Le Conseil exécutif des bords de l'Aar est parfaitement conscient qu'un refus ou la moindre modification de son projet signifierait l'échec de dix-huit ans d'âpres négociations, le renvoi à la situation antérieure à l'accord du 25 mars 1994 – soit au rapport Widmer – et le retour à un contexte conflictuel sur le front de la Question jurassienne.

Seule l'acceptation de ce texte de loi permettra d'enclencher la procédure démocratique qui doit déboucher sur l'organisation d'un premier vote, au sein du Jura méridional et du canton du Jura, probablement le 24 novembre 2013.

Pour l'instant, la députation francophone au Grand Conseil bernois réitère ses objurgations à l'attention des députés alémaniques qui ont récemment provoqué un coup d'arrêt du processus en acceptant la motion Blanchard-Hadorn.

Les députés du Jura-Sud et de Bienne francophone ont annoncé, le 15 janvier dernier, qu'ils soutiendront à une très forte majorité la version du gouvernement. Ils rejeteront donc la proposition d'amendement de la commission qui souhaite limiter la procédure à un seul vote global sur la création d'un nouveau canton, de même que la motion Blanchard-Hadorn qui vise à supprimer le vote communaliste.

En outre, la députation francophone au Grand Conseil bernois sollicitera à nouveau son droit de vote séparé, aussi bien en ce qui concerne l'entrée en matière que les différents articles relatifs à la révision de la loi sur le statut particulier.

Nonobstant ces prises de position fermes et vigoureuses, le chemin qui doit mener au respect de la démocratie et des droits de la minorité francophone du Jura-Sud demeure plus que jamais assujéti à la volonté de l'écrasante majorité alémanique du Grand Conseil bernois. Comme toujours, la route est verglacée !

A ce sujet, nous ne pouvons manquer de relever qu'à ce jour, le seul « + » apporté au projet de « statu quo », promis par le canton de Berne et aveuglément défendu par les opposants à la création d'un grand canton romand, réside dans la quantité de neige que le Grosskanton a décidé de laisser sur les routes du Jura méridional.